

TARIF SELAS PEROCHEAU ASSOCIES

Nature des travaux	Prix H.T.	Prix TTC
Règlement de passif afférent à la succession (par règlement après 2)	25 €	30 €
Règlement de passif afférent à l'indivision post-successorale (forfait annuel)	500 / an	600€ / an
Etablissement de procuration afin d'être représenté à l'acte	45 €	54 €
Interrogation AGIRA	25 €	30 €
Interrogation CICLADE et Déblocage de fonds consignés à la CDC	400 €	480 €
Consultation de base immobilière	100 €	120 €
Acte de dépôt en général (sauf tarif spécifique)	300 €	360 €

TARIF SELAS PEROCHEAU ASSOCIES

Déclaration d'option du conjoint survivant par acte séparé ou suite à une donation entre époux	500 €	600 €
Acte constatant l'absence d'opposition à l'envoi en possession	800 €	960 €
Restitution aux caisses de retraites ou autre (par règlement)	15 €	18,00 €
Certification de signature pour la France	40 €	48 €
Certification de signature pour l'étranger	80 €	96 €
Honoraires rédactionnel pour testament olographe	200 €	240 €
Déblocage des comptes bancaires autre que compte banques Banque Postale, Caisse d'Epargne, Crédit Mutuel, Banque Populaire, Société Générale, CIC , BNP, CAIXA, Ou vente des titres	0,5% du montant débloqué	

TARIF SELAS PEROCHEAU ASSOCIES

Frais de déplacement :		
0 à 50 (hors dossiers en cours)	200 €	240 €
51 à 100	200 €	240 €
101 et plus	400€+1€ par kilomètre	480€+1€ par kilomètre
Déblocage de fonds (par organisme financier ou postale), à défaut de déclaration de succession.		
<ul style="list-style-type: none"> • De 1€ à 3 000€ : 	50 €	60 €
<ul style="list-style-type: none"> • De 3 001€ à 50 000€ : 	120 €	144 €

TARIF SELAS PEROCHEAU ASSOCIES

<ul style="list-style-type: none"> de 50 001€ à 500 000€ : 	0,85%	1,02%
<ul style="list-style-type: none"> au-delà de 500 001€ : 	0,70%	0,84%
Pour les formalités de renonciation à succession (constitution du dossier, remise au greffe du TGI compétent, ...) et par renonciation	300€ par renonçant	360€ par renonçant
	400 € si la renonciation nécessite l'ordonnance du juge des tutelles	480€ si la renonciation nécessite l'ordonnance du juge des tutelles
Etablissement des déclarations de revenus ou IFI	200€ de l'heure Selon le temps passé avec un forfait minimum de 500€	240€ de l'heure Selon le temps passé avec un forfait minimum de 600€
Consultation juridique développée sur un point du dossier	250€ de l'heure Selon le temps passé avec un forfait minimum de 300€	300€ de l'heure Selon le temps passé avec un forfait minimum de 360€
Consultation CRIDON (+ débours)	200 €	240 €
Démarches en vue du déblocage des fonds de contrats d'assurance-vie	200€ de l'heure Selon le temps passé	240€ de l'heure Selon le temps passé

TARIF SELAS PEROCHEAU ASSOCIES

Encaissement de loyers, gestion locative	25 €	30 €
Etablissement d'une convention de quasi-usufruit	1,00 % du montant de la créance avec un minimum de 1500€	1,20 % du montant de la créance avec un minimum de 1800€
Etablissement d'une créance de restitution du conjoint survivant	1,00 % du montant de la créance avec un minimum de 1500€	1,20 % du montant de la créance avec un minimum de 1800€
Elaboration d'un compte de répartition		
<ul style="list-style-type: none"> • De 1€ à 30 000€ : 	2,50 % de l'actif brut à répartir avec un minimum de 360€	3 % de l'actif brut à répartir avec un minimum de 432€
<ul style="list-style-type: none"> • De 30 001€ à 100 000€ : 	1,8 % de l'actif brut à répartir	2,16 % de l'actif brut à répartir
<ul style="list-style-type: none"> • Au-delà de 100 001€ 	1,30 % de l'actif brut à répartir	1,56 % de l'actif brut à répartir
Solde de tout compte employé de maison	500 €	600 €

TARIF SELAS PEROCHEAU ASSOCIES

Recherches et démarches bancaires (en l'absence de déclaration de succession)	500 €	600 €
Recherche préalable d'adresse d'un héritier (avant saisine du généalogiste). Obligation de moyen.	80€ (par héritier recherché)	96€ (par héritier recherché)
Recherches et démarches en vue de préciser ou confirmer la dévolution successorale	100€ /h	120€/h
Déplacement au domicile pour rechercher des documents à la demande des héritiers	100€ /h	120€/h
Demande de pièce (autre que les demandes tarifées), notaire, banque, : par document	54,69 €	69,23 €
Démarches auprès d'1 ou 2 professionnels de l'immobilier pour faire évaluer un bien immobilier et/ou le mettre en vente	150 €	180 €
Demande d'EH hors dossier	90 €	108 €
Remise d'un testament pour en assurer la conservation sans conseil rédactionnel	100 €	120 €

TARIF SELAS PEROCHEAU ASSOCIES

Consentement a adoption	300 €	360 €
Certificat successoral européen	250 €	300 €
Projet liquidatif dans le cadre d'un divorce ou d'une séparation entre partenaires pacsés ou partage d'indivision		
Rédaction d'un tableur liquidatif	600 €	720 €
Rédaction d'un projet liquidatif ne donnant pas lieu à la siganture dans l'année à compter du premier rdv	1 200 €	1 440 €
Convention d'occupation précaire	150 €	180 €
Rupture conjointe PACS	100 €	120 €

TARIF SELAS PEROCHEAU ASSOCIES

ACTES COURANTS		
Déblocage prêt sous-seing privé	100 €	120 €
Remboursement prêt sous-seing-privé (demande expresse)	150 €	180 €
certification de signature pour la France	40 €	48 €
certification de signature pour l'étranger	80 €	96 €
Démarches apostille	200 €	240 €
Rédaction statuts de société (hors débours et frais de greffe)	1 500 €	1 800 €
Modification statuts de société (hors débours et frais de greffe)	sur devis	sur devis

TARIF SELAS PEROCHEAU ASSOCIES

Cession de fonds de commerce	2% avec min 2000€	2% avec min 2400€
Bail commercial ou professionnel	un mois de loyer avec min 2000€	ois de loyer avec min 2
Dissolution liquidation société civile Immobilière (hors débours)	2 000 €	2 400 €
Pacet Dutreil	sur devis	sur devis
Augmentation/réduction de capital	sur devis	
Promesse de vente	250 €	300 €
Avenant à promesse de vente	60 €	72 €

TARIF SELAS PEROCHEAU ASSOCIES

Declaration de plus value complexes (par origine et par personne)	150 €	180 €
Honoraire de séquestre		
Inférieur à 100.000€	1,00%	
De 100.001 €à 500.000€	0,50%	
Au-delà de 500.001€	0,25%	

REMISE EXCEPTIONNELLE

Transfert de propriété ou jouissance entre collectivités territoriales / Etablissement Public |

Remise de 20 % applicables à la part d'émolument calculée sur les tranches d'assiette supérieures à 100.000,00 Eur sous condition que l'opération globale de transfert de propriété est une assiette supérieure à 10.000.000,00 Eur